

Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **75 (1924)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

travail parfaitement superflu. A tout le moins semble-t-il recommandable d'attendre la publication annoncée par la Station de recherches avant de rien entreprendre.

Il est réjouissant de constater que la revision partielle de la Loi fédérale sur les forêts concernant les forêts privées non-protectrices ait pu être parachevée sans que le referendum, dont on nous avait menacés surtout dans la Suisse orientale, ait été appliqué. Le 1^{er} février 1924 les articles revisés 30 et 46, chiffre 7, sont entrés en vigueur. A nous maintenant de veiller à ce que la loi révisée soit appliquée non pas suivant la lettre mais suivant l'esprit qui a provoqué la modification survenue. Il est désirable que l'on publie occasionnellement, dans notre périodique, les mesures d'exécution prises à ce sujet dans nos cantons.

Nous n'avons rien appris durant cette année touchant le sort de la future sécherie fédérale pour les semences forestières.

Lors de la réélection des membres du Conseil d'administration de l'Association d'économie forestière suisse, nous avons réélu tous nos délégués précédents, à l'exception de M. *Walter* à Bangerten, président de l'association bernoise des producteurs du bois qui, dorénavant, sera élu par l'assemblée générale. D'autre part, M. *Pometta*, inspecteur forestier, qui était jusqu'ici mandataire de l'assemblée générale représentera dorénavant la Société forestière suisse. Celle-ci est ainsi représentée, au Conseil d'administration, comme précédemment, par 15 membres choisis par elle.

L'office forestier central a achevé en 1924 la 5^e année de son existence. Nous saisissons volontiers l'occasion pour le féliciter du travail accompli et lui adresser nos meilleurs vœux de réussite.

Nous avons eu le plaisir de constater la réalisation d'un vœu que, d'accord avec l'Association d'économie forestière suisse, nous avions exprimé depuis longtemps, à savoir qu'un représentant de la sylviculture entrât au Conseil d'administration de l'office fédéral d'assurance contre les accidents. L'élu est M. *M. von der Weid*, Conseiller d'Etat à Fribourg.

Parvenu au terme de mon rapport, ce m'est un devoir agréable de remercier cordialement mes camarades du Comité permanent pour leur collaboration pendant l'exercice écoulé. Et à vous tous, mes vénérés collègues, qui avez bien voulu vous rendre à cette réunion annuelle dans mon canton, je dis du fond du cœur: Soyez les bienvenus à Zurich!

Zurich, le 16 août 1924.

Th. Weber.

CHRONIQUE.

Cantons.

Berne. *Les forêts bourgeoises de la ville de Berne en 1923.* Du rapport de gestion de M. l'inspecteur forestier *von Mülinen*, nous extrayons ce qui suit:

La révision décennale de l'aménagement de ces forêts a été achevée en 1923. Il en ressort que leur matériel sur pied total s'élève à 915.390 m³, soit à 302 m³ par ha en moyenne. La nouvelle possibilité a été fixée à 16.000 m³ de produits principaux et à 5000 m³ de produits intermédiaires.

Les exploitations faites en 1923 ont dépassé légèrement ce chiffre puisqu'elles ont comporté 21.792 m³, dont 72 % de produits principaux. L'exploitation totale équivaut à 7,2 m³ par ha (feuillus 30 %, résineux 70 %). Malgré la forte proportion des résineux exploités, la part des bois de service n'a pas dépassé 38,5 %.

Les recettes brutes se sont élevées à 282 fr. par ha et les dépenses à 193 fr. d'où résulte un rendement net à l'ha de 89 fr. (28 fr. en 1922). Cette belle amélioration provient surtout de prix des bois plus élevés qu'en 1922, conséquence d'une reprise marquée dans l'industrie du bâtiment.

Le prix de vente de tous les assortiments est supérieur à celui de 1922. Il a été particulièrement élevé pour les sciages du frêne (100 fr. le m³), du pin Weymouth (85 fr.) et du hêtre (60 fr.). Les sciages des deux sapins ont atteint le prix moyen de 56 fr. (51 en 1922), les charpentes celui de 45 fr. (37 fr. en 1922).

La plus grosse part des dépenses est celle pour façonnage des bois, soit 170.165 fr. Vient en seconde ligne l'impôt payé à l'Etat et aux communes: pas moins de 101.392 fr., ce qui équivaut à 32,50 fr. par ha, imposition qui vraiment n'est pas une bagatelle. Le versement aux caisses de retraite et de maladie a été de 19.000 fr.

Pensions payées à 10 anciens gardes et veuves d'anciens gardes: 17.150 fr.

Le fonds de réserve s'est accru uniquement par le versement des intérêts annuels; à la fin de 1923, il était de 613.627 fr.

Pendant la décennie écoulée, l'étendue des forêts bourgeoisiales a subi, par suite d'achats divers, une légère augmentation de 28 ha.

Rien de saillant à signaler au chapitre des dégâts causés à la forêt, sinon quelques dommages des écureuils et un passage extraordinairement fort du pinson des Ardennes, à la fin de décembre. Ces oiseaux ont, par places, complètement détruit la récolte de faîne pourtant abondante l'an dernier.

H. B.

Soleure. *Rapport de gestion sur les forêts en 1923.* Parmi les faits les plus saillants, nous relevons:

Le marché des bois s'est amélioré considérablement depuis 1922; les prix ont été à la hausse pour tous les assortiments. Si nous considérons les bois de service (pris en forêt), ils ont été en moyenne:

pour plantes mesurant jusqu'à 1 m ³ ,	de 30—40 fr. le m ³ .
" " " de 1—2 m ³ ,	de 40—50 " " "
" " " plus de 2 m ³ ,	de 50—60 " " "

Pour les bois à brûler, la hausse a été particulièrement forte; le maximum s'est élevé jusqu'à 40 fr. par stère de hêtre quartier et à 24 fr. par stère de sapin.

Cette augmentation des prix s'est traduite par un beau relèvement du revenu net à l'ha. Il fut pour les forêts cantonales de 75,45 fr. (30,34 fr. en 1922) et pour les forêts communales de 105 fr. (44,58 fr. en 1922). Une autre conséquence de cet heureux fait ce fut l'augmentation du montant total des caisses forestières de réserve, lequel a progressé de 452.000 fr. et comportait à la fin de 1923 5.192.943 fr. Durant l'année écoulée, ces caisses de réserve ont contribué par 279.000 fr. à des dépenses qui ne concernaient pas la forêt (bourse des pauvres, amenée d'eau potable, écoles, tir, etc.).

Dans ce canton, la revision d'aménagement des forêts communales est à jour, ce qui permet d'établir leur matériel sur pied moyen. Il s'élève à 209 m³ par hectare. Le rapport nous apprend, enfin, que leur possibilité est de 81.867 m³, soit de 3,8 m³ par hectare.

Il serait intéressant de posséder cette donnée pour tous les autres cantons.

Les exploitations dans les forêts particulières (5664 ha) qui, en 1922, n'avaient été que de 1,20 m³ par ha. ont été en 1923 de 2,75 m³, augmentation qui s'explique par la hausse des prix du bois mentionnée plus haut.

H. B.

DIVERS.

Rajeunissement naturel du Douglas vert.

Nous avons reçu à ce sujet l'intéressante notice que voici:

Le Douglas vert a été introduit dans la forêt de Savoie, près d'Apples (canton de Vaud), par plantation du printemps en 1904 et 1905. Le diamètre, à 1,3 m, des 75 plus beaux sujets variait, vers le milieu de juillet 1924, entre 14 et 25 cm. La hauteur atteignait, au maximum 17 m; elle peut être admise égale à 14—15 m, en moyenne.

Les pousses terminales de 1924 mesuraient, le 17 juillet, de 50 à 80 cm; touchant l'accroissement en hauteur, le douglas est en forte avance sur les épicéas et sapins voisins du même âge.

Le sol de la forêt domaniale de Savoie est de fertilité moyenne, décalcifié, meuble; la fougère impériale et le genêt sagitté y sont fréquents. Dans plusieurs parcelles, le peuplement est court, celui de hêtre surtout.

On remarque du semis naturel sous la moitié environ des tiges inventoriées du douglas; il s'est produit ce printemps pour la première fois. Le nombre des brins est assez élevé, j'en ai compté 80 sous un seul pied. Leur longueur varie de 2 à 15 cm. Aucun n'est en plein soleil et je n'en ai pas trouvé dans les places fortement ombragées.